

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 06/06/2014

Date d'affichage : 10/06/2014

**de la Commune de COGOLIN**  
**Séance du lundi 16 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze et le seize juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR – Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER – Patricia BERENGUIER – Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS – Valérie ROBIN – Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT -

**POUVOIRS** : Élisabeth CAILLAT à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI /

**ABSENTS** : Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Frédéric LACOUR

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Formalités de publicités effectuées,

le : 27 JUIN 2014  
Transmis en Sous-Préfecture de

DRAGUIGNAN, le 27 JUIN 2014  
Visa du :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune organise, le dimanche 27 juillet 2014, la fête de la Véraison.

S'agissant de la première édition, cette manifestation destinée aux producteurs et agriculteurs doit faire l'objet d'une déclaration préalable d'une fête nouvelle, en Préfecture.

Cette manifestation se déroulera sur la Place de la République et comprendra une exposition de matériel agricole, un marché de producteurs et agriculteurs avec dégustation à volonté tout au long de la journée ainsi qu'une animation musicale.

La fête sera ouverte au public de 10 h à 19 h, l'entrée sera payante.

Les tarifs d'entrée sont fixés à : 5 € / adulte et nécessite la présence d'une billetterie, l'entrée sera gratuite pour les mineurs.

**N° 2014/069**

**ORGANISATION DE LA FETE DE LA VERAISON**

**ORGANISATION DE LA FETE DE LA VERAISON**

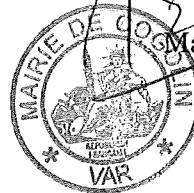
Le nombre de visiteurs attendus s'élève à 300 personnes sur la journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider l'organisation de la fête de la Véraison telle que détaillée ci-dessus,
- de fixer les tarifs d'entrée à cette manifestation à 5 € / adulte,
- d'accepter la gratuité pour les mineurs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à la **MAJORITE - 24 POUR - 6 ABSTENTIONS** (M. DALLARI / C. RUIZ / E. DAL SOGLIO / M. OUAREZKI / J-F FARNET / P. PENCHENAT)

Le Maire,



*Marc-Etienne LANSADE*  
Marc-Etienne LANSADE